

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juillet 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 187** - Vœu relatif à l'utilisation temporaire des locaux vacants du site Saint Vincent de Paul (14<sup>ème</sup>).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

En juillet 2010, le Conseil de Paris, sur une proposition des élus du 14<sup>ème</sup> arrondissement, adoptait un vœu visant à favoriser l'utilisation provisoire des locaux libérés par l'AP-HP sur le site de l'hôpital Saint-Vincent de Paul en vue d'y accueillir « des projets sociaux, de santé ou de lutte contre les exclusions ».

Depuis cette date, l'association « Aurore » a pu installer un centre d'hébergement de 45 personnes dont la capacité d'hébergement devrait s'accroître en octobre prochain.

A la fin de l'année 2011, la majorité des services de l'AP-HP, aujourd'hui encore présents sur le site de Saint Vincent de Paul, aura déménagé. Dans l'attente de la réalisation d'un projet d'éco quartier, qui ne débutera pas avant plusieurs années, il n'est pas concevable de laisser des milliers de mètres carrés vides en plein cœur de la Capitale.

En effet, les besoins en matière d'accueil provisoire de populations liés aux politiques d'hébergement (notamment d'humanisation de structures existantes ou de fermeture de centres temporaires) et de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants demeurent importants sur Paris.

De plus, plusieurs collectifs et associations ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour la gestion de tout ou partie de ces locaux qui pourraient également accueillir un lieu de concertation locale sur le projet d'aménagement et d'urbanisme du quartier.

L'ensemble de ces préoccupations rejoignent les principes arrêtés dans le vœu relatif à l'utilisation provisoire des locaux vacants de la Ville de Paris adopté lors de la séance des 11 et 12 mai 2009 du Conseil de Paris, qui visait à arrêter une véritable politique en matière de

mobilisation temporaire de locaux vacants reposant notamment sur un certain nombre de priorités et de principes.

C'est pourquoi, sur la proposition de M. Jean Yves MANO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris intervienne auprès de l'AP-HP afin que, parallèlement au projet de création d'un éco-quartier, soit entreprise une négociation relative à l'occupation temporaire de ces locaux, et ce, dès 2011 conformément aux principes définis par le vœu adopté par le Conseil de Paris des 11 et 12 mai 2009 relatif à l'utilisation provisoire des locaux vacants de la Ville de Paris.